

Instructions de montage et d'utilisation pour dispositif d'ancrage

LUX-top® RGD



Point d'ancrage permettant la fixation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (EPI) de 3 personnes maximum

Point de descente en rappel pour l'accrochage du système porteur conformément à la norme TRBS 2121-3, pour 1 personne

Produit testé et certifié selon la norme DIN EN 795:2012 Type A et la norme DIN CEN/TS 16415:2017 par DEKRA Testing and Certification GmbH

Avec évaluation technique européenne (ETE) et homologation générale de type (aBG) de l'Institut allemand des techniques de construction (DIBt)

Chaque dispositif d'ancrage LUX-top® RGD est livré avec ces instructions de montage et d'utilisation. Il est impératif de les lire consciencieusement avant utilisation et de les conserver à tout moment à proximité aussi directe que possible de l'équipement.

Avant-propos

Vérifier la capacité de charge du toit ou de la sous-structure avant l'installation du dispositif d'ancrage. En cas de doute, consulter un ingénieur en structure ! Respecter les dispositions techniques relatives à la construction. Aucune modification ne peut être apportée au dispositif d'ancrage et seules des pièces d'origine du système d'ancrage peuvent être utilisées.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

- En cas d'utilisation du dispositif d'ancrage comme élément d'un système d'arrêt de chute, il est essentiel pour la sécurité de garantir, avant toute utilisation, l'espace libre nécessaire en contrebas de la zone de travail, sous l'utilisateur, de façon à ce que, en cas de chute, ce dernier ne puisse pas heurter le sol ou tout autre obstacle !
- En cas de chute d'une personne assurée par le dispositif d'ancrage **LUX-top® RGD**, la distorsion du dispositif d'ancrage qui en résulte (pouvant aller jusqu'à 75 cm en fonction de la hauteur de montage) lors de la distance d'arrêt doit être prise en compte.

L'espace libre minimum nécessaire en dessous de l'utilisateur du système est calculé comme suit :

Distorsion du dispositif d'ancrage (jusqu'à 75 cm)

- + Longueur de déploiement de l'absorbeur d'énergie, telle qu'indiquée dans son manuel d'utilisation
 - + Extension du câble de liaison due à l'allongement du câble
 - + Déplacement du harnais de sécurité sur le corps de l'utilisateur
 - + Taille de l'utilisateur
 - + Distance de sécurité de 1,0 m
- **En cas d'espace libre insuffisant sous l'utilisateur, le dispositif d'ancrage ne doit être utilisé qu'avec un système de retenue et doit être signalé en conséquence.** Pour cela, respecter les instructions d'utilisation des autres équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (EPI contre les chutes) utilisés.
 - Pour une utilisation horizontale, seules les longes adaptées à ce mode d'utilisation et certifiées résistantes aux types de bords correspondants peuvent être utilisées.
 - Le dispositif d'ancrage doit être monté et utilisé exclusivement par des personnes aptes physiquement et mentalement, qui sont qualifiées et parfaitement familiarisées avec ces instructions d'utilisation et avec les règles de manipulation des EPI contre les chutes. Les problèmes de santé (par exemple, troubles cardiaques, problèmes cardiovasculaires, prise de médicaments) peuvent affecter la sécurité de l'utilisateur du système en hauteur.
 - Toute utilisation non conforme à l'usage prévu du système (par ex. suspension de charges non définies) est interdite.

- Le dispositif d'ancrage doit être utilisé pour l'ancrage d'EPI contre les chutes, conformément à la norme DIN EN 363, composés, par exemple, d'un harnais de sécurité (norme DIN EN 361), d'une longe (norme DIN EN 354) et d'un absorbeur d'énergie (norme DIN EN 355).
Il est également possible d'utiliser le dispositif d'ancrage pour fixer le système porteur conformément à la norme TRBS 2121-3 relative aux techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes. Indépendamment de cela, il faut utiliser un système de sécurité qui doit être fixé à un point d'ancrage approprié afin de garantir une sécurité permanente et redondante.
- Lorsque le dispositif d'ancrage est utilisé comme élément d'un système d'arrêt de chute, l'utilisateur doit être équipé d'un absorbeur d'énergie, qui limite à 6 kN maximum les forces dynamiques maximales s'exerçant sur l'utilisateur lors d'un arrêt de chute.
- La combinaison d'éléments individuels des équipements mentionnés peut entraîner un danger, car la sûreté de fonctionnement de l'un de ces éléments peut en être affectée. Il faut donc impérativement s'assurer que les pièces d'équipements rassemblées au sein d'un système vont parfaitement les unes avec les autres.
- Le bon fonctionnement des composants de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur et leur conformité à ces instructions d'utilisation doivent être vérifiés.
- La fixation au système **LUX-top® RGD** se fait au moyen d'un élément de liaison (mousqueton) de l'EPI contre les chutes, conformément au manuel d'utilisation de ce dernier.
- Avant toute utilisation, l'utilisateur doit effectuer une inspection visuelle du dispositif d'ancrage pour vérifier son état de fonctionnement et son état d'entretien.
- Concernant l'utilisation du système **LUX-top® RGD**, les directives nationales correspondantes, ainsi que les réglementations et les directives relatives à la prévention des accidents du travail en vigueur, doivent être respectées. Cela inclut, entre autres, pour l'Allemagne :
 - **TRBS 2121** « Règles techniques pour la sécurité du travail – Mise en danger des personnes en cas de chute »
 - **DIN 4426** « Exigences techniques de sécurité sur le poste de travail + les trajets routiers »
 - **DIN 363** « Systèmes individuels de protection contre les chutes – Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur »
 - **DGUV prescription 38** « Travaux de construction »
 - **DGUV règlement 112-198** « Utilisation de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur »
 - **DGUVI 201-008** « Travaux de toiture »
 - **DGUV règlement 101-016** « Travaux de toiture »
 - **DGUVI 201-056** « Bases de planification des dispositifs d'ancrage sur les toits »
 - **DGUVI 212-001** « Travailler en utilisant des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes »
 - **ASR A2.1** « Règles techniques pour les lieux de travail – Protection contre les chutes..., séjours dans des zones dangereuses »

Par ailleurs, il convient de tenir compte des « Directives de sécurité et de travail pour les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes » de l'association professionnelle « Fach- und Interessenverband für seilunterstützte Arbeitstechniken (FISAT) e.V. ».

- Durant l'utilisation, il faut s'assurer de sa stabilité !
- Un plan prévoyant les mesures de sauvetage à prendre en cas d'urgence doit être mis en place.
- En cas de doute sur l'état de sécurité (par ex. forte corrosion, dommages liés à la foudre) ou **après la chute d'une personne assurée par le système LUX-top® RGD, celui-ci ne doit plus continuer à être utilisé** et il doit être contrôlé par une personne compétente.
- Après la chute d'une personne assurée par le système LUX-top® RGD, la stabilité du support de fixation doit être vérifiée par le maître d'ouvrage avant de remonter un nouveau dispositif d'ancrage.
- La longe doit toujours être aussi courte que possible, même en cas d'utilisation de systèmes d'arrêt de chute, afin de réduire au minimum la hauteur de chute libre éventuelle. Il est essentiel pour la sécurité de choisir l'emplacement du dispositif d'ancrage et la façon d'exécuter les travaux de sorte à limiter au minimum la chute libre et la hauteur de chute. **Idéalement, l'utilisation adéquate de l'EPI contre les chutes doit permettre d'exclure toute chute dans le vide.**
- Positionnez le dispositif d'ancrage sur le bâtiment de sorte à garantir un facteur de chute maximum de 1 en cas de chute dans le vide.
- Il convient de noter que le non-respect de ces instructions d'utilisation et une documentation incomplète excluent toute demande d'indemnisation.
- En cas d'incertitude lors de l'installation ou de l'utilisation du système, contacter immédiatement le fabricant !
- Un manuel d'utilisation contenant des informations sur la position et l'utilisation des dispositifs d'ancrage doit être fourni au point d'accès au système de sécurité (par ex. sortie de toit) !

Distances de montage :

Les distances par rapport au bord de chute doivent être déterminées conformément aux dispositions nationales et en fonction de la géométrie du toit.

Il convient de sélectionner et de disposer correctement les dispositifs d'ancrage fixés en permanence sur la surface de toit en fonction du type et de l'utilisation du dispositif d'ancrage, et ce, en tenant compte des caractéristiques de la surface de toit.

Vous trouverez des informations relatives aux recommandations en termes de conception et de positionnement des points d'ancrage sur le toit par ex. dans la norme DGUVI 201-056 « Bases de planification des dispositifs d'ancrage sur les toits ».

Vous pouvez télécharger la brochure gratuitement notamment sur le site www.lux-top-absturzsicherungen.de.

Ces recommandations n'affectent pas les dispositions nationales. En cas d'écart par rapport au droit national, la personne visée par la présente recommandation assume la totalité des risques juridiques dans la mesure de ladite divergence.

Distances autorisées entre les points d'ancrage pour le système LUX-top® RGD

Utilisation comme point de descente en rappel pour la fixation du système porteur conformément à la norme TRBS 2121-3	Maximum 2,0 m, dans les angles du bâtiment maximum 1,0 m*
Utilisation comme simple point d'ancrage individuel	Maximum 3,0 m**
Utilisation pour lignes de vie en acier inoxydable LUX-top® FSE 2003 ***	Maximum 10 m (recommandé) Maximum 15 m (conformément à l'attestation d'examen de type)****
Utilisation avec dispositifs d'ancrage horizontaux temporaires ***	Maximum 7,5 m (recommandé) Distances plus grandes possibles selon le système

En cas de doute, prière de contacter immédiatement le fabricant

* Il s'agit d'une recommandation faite en accord avec la FISAT e.V.

** Découle de la problématique d'une chute par-dessus bord des longues lors d'une utilisation horizontale.

Les travaux réalisés juste au niveau du bord de chute doivent se faire à 1,5 m maximum latéralement par rapport au point d'ancrage !

*** Pour la fixation de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteurs lors de travaux dans des secteurs où il existe un risque de chute. **Ne pas utiliser comme point de descente en rappel pour la fixation du système porteur conformément à la norme TRBS 2121-3.**

**** En cas d'utilisation du système en Allemagne, les indications de l'agrément technique général (abZ) / l'homologation générale de type (aBG) Z-14.9-789 doivent être respectées. Celui-ci limite généralement la distance admissible à max. 10 m.

Instructions de montage importantes*) :

- Le montage du dispositif **LUX-top® RGD** doit être effectué exclusivement par du personnel qualifié, avec les matériaux de fixation fournis conformément aux instructions de montage et d'utilisation ! Le montage doit être effectué selon l'état actuel de la technique et doit être contrôlé de manière appropriée.
- Le montage doit se faire sur un support suffisamment stable, en conformité avec les directives du fabricant. Les dimensions minimales des composants et les distances au bord, telles qu'indiquées dans le manuel de montage, doivent être respectées !
- La construction doit également être contrôlée dans son ensemble par le maître d'ouvrage pour la prise en compte des forces appliquées !
- Les monteurs doivent s'assurer que le support est approprié à la fixation du dispositif d'ancrage.
- Toutes les liaisons du dispositif d'ancrage doivent être correctement et consciencieusement montées et vérifiées, conformément aux directives du fabricant. Ceci doit être attesté par le monteur responsable sur le formulaire de documentation de montage joint à ce manuel d'utilisation.
- Une fois le montage effectué, le formulaire de documentation de montage doit être intégralement rempli et remis à l'exploitant du bâtiment et conservé dans un endroit sûr, ensemble avec les pièces amovibles de l'équipement.
- Il est également recommandé de documenter l'exécution correcte du montage au moyen de photographies ou d'autres données de montage importantes. Nous vous recommandons pour cela notre application de documentation disponible sur le site www.quick-doku.eu
D'autres informations relatives aux documents de montage sont indiquées dans la norme DIN EN 795:2012 (annexe A).
- Les documents de montage fournissent à l'utilisateur la preuve que le montage a été effectué en bonne et due forme et servent de base pour les vérifications ultérieures du dispositif d'ancrage. Une copie de ces documents doit par conséquent être conservée dans le bâtiment.
- Lors du montage du dispositif d'ancrage, les directives nationales correspondantes, ainsi que les directives relatives à la prévention des accidents du travail en vigueur, doivent être respectées.
- Les monteurs doivent prendre les mesures appropriées pour qu'aucun élément du dispositif d'ancrage, ni aucun outil ne puisse tomber depuis la zone de travail.
- Dans le cas de surfaces et toitures inclinées, la charge de neige sur le système **LUX-top® RGD** doit être évitée en installant des dispositifs pare-neige !

*) En cas d'utilisation du système en Allemagne, les indications de l'homologation générale de type (aBG) Z-14.9-888 doivent être respectées.

Utilisation / Description du système :

Le montage peut être effectué sur différents supports porteurs conformément aux instructions de montage correspondantes.

LUX-top® RGD est prévu pour une sollicitation dans toutes les directions.

Dans le cas d'une utilisation conforme, la force maximale exercée par le dispositif d'ancrage sur l'ouvrage en cas de chute est de 12 kN.

LUX-top® RGD peut être utilisé dans les systèmes de protection contre les chutes suivants, conformément à la norme EN 363:2008 :

- Systèmes de retenue
- Systèmes d'arrêt de chute
- Systèmes de sauvetage
- Partie du système porteur conforme à la norme TRBS 2121-3 pour les technique d'accès et de positionnement au moyen de cordes (escalades industrielles)

Les instructions d'utilisation des autres EPI contre les chutes utilisés ou des dispositifs de descente en rappel ou de sauvetage doivent être respectées !

Le dispositif d'ancrage **LUX-top® RGD** comprend les éléments suivants :

- 1 point d'ancrage **LUX-top® RGD** complet avec œillet d'ancrage et éléments de fixation
- Instructions de montage et d'utilisation

Matériau du point d'ancrage : acier inoxydable W1.4301 / AISI 304

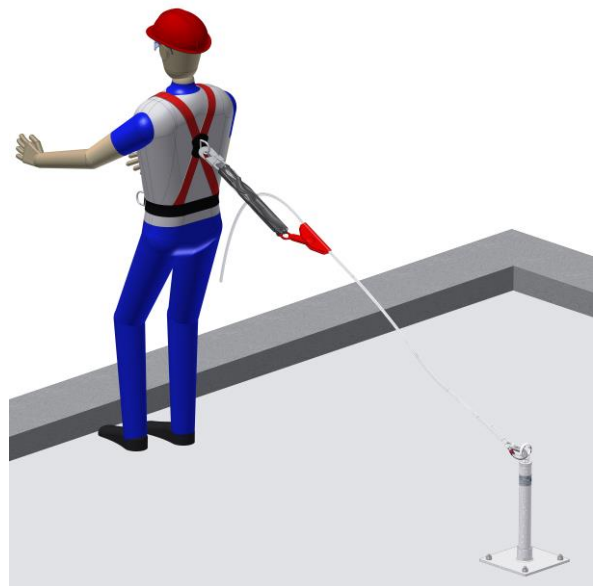
Application I : **technique d'accès par corde**

Fixation du système porteur conformément à la norme TRBS 2121-3 pour les technique d'accès et de positionnement au moyen de cordes (SZP = escalade industrielle) pour 1 personne avec une charge utile maximale (CMU) de 3 kN (~ 300 kg).

Application II :

Point d'ancrage pour sécuriser **trois personnes (une personne pour les premiers secours ou le sauvetage)** avec un harnais de sécurité conforme à la norme DIN EN 361 et un absorbeur d'énergie conforme à la norme DIN EN 355.

Un point d'ancrage déjà déformé par une chute peut également, en règle générale, être utilisé pour le sauvetage d'une personne qui a chuté.

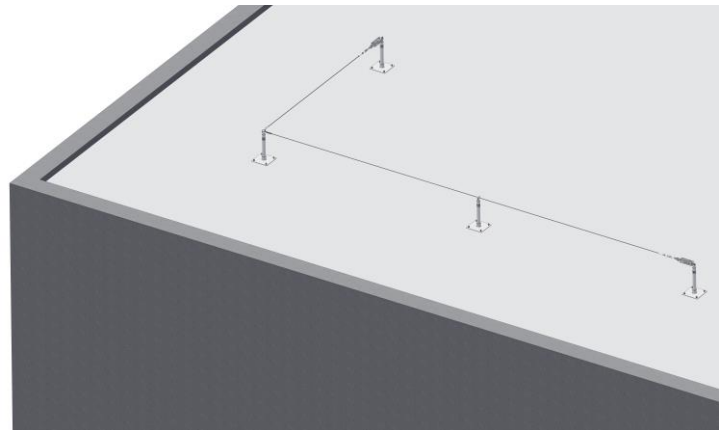


Application III :

Point d'ancrage de départ/fin/coin et intermédiaire dans les systèmes lignes de vie **LUX-top® FSE 2003** selon DIN EN 795:2012 Type C.

Dans ce cas d'application, **6 personnes au maximum (une personne pour les premiers secours ou le sauvetage)** peuvent être attachées au système.

Respecter également les instructions de montage et d'utilisation ainsi que l'abZ/aBG Z-14.9-789 du système **LUX-top® FSE 2003** !



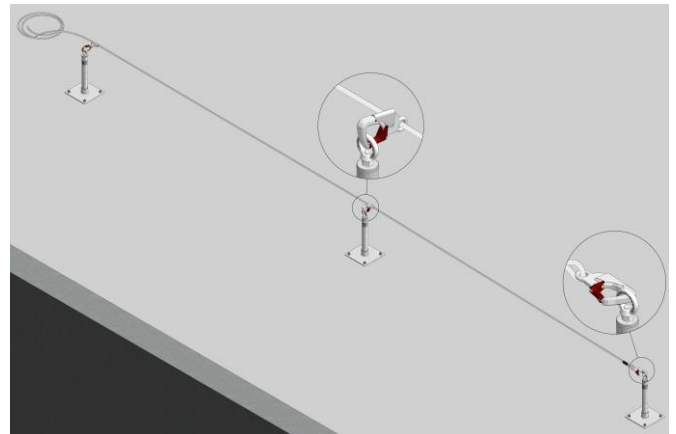
Remarque : La flèche maximale du câble en cas de chute est d'environ 2,5 m pour une distance entre les points d'ancrage de 10 m.

Application IV :

Point d'ancrage de départ/fin et intermédiaire en combinaison avec des dispositifs d'ancrage horizontaux temporaires / des systèmes de vie mobiles horizontaux temporaires, conformément à la norme DIN EN 795:2012 Type C.

Dans ce cas d'application, le nombre maximal d'utilisateurs dépend du dispositif d'ancrage horizontal temporaire / du système de vie mobile horizontal temporaire utilisé, conformément à la norme DIN EN 795:2012 Type C.

Observer dans ce cas le manuel d'utilisation du système temporaire correspondant !



Möglichkeiten der gleichzeitigen Nutzung		
	Anschlagen des Sicherungssystems	Anschlagen des Tragsystems
Einzel-Anschlagpunkt (Anwendungsfall I bzw. II)	X	-
	-	X
Anfangs-, End- und Eckpunkt im Seilsystem LUX-top® FSE 2003 (Anwendungsfall III)	X	-
Zwischenpunkt im Seilsystem LUX-top® FSE 2003 (Anwendungsfall III)	X (am Edelstahlseil)	X (direkt am Abseilpunkt)
in Kombination mit temporären horizontalen Anschlageinrichtungen (Anwendungsfall IV)	X	-

X = zulässig

Maintenance, entretien et vérification :

Avant toute utilisation, un contrôle de l'intégrité du système doit être effectué par l'utilisateur (voir les consignes de sécurité).

Le maître d'ouvrage / l'exploitant du bâtiment est tenu de veiller à ce que le dispositif d'ancrage soit en permanence en bon état. Il est donc recommandé de faire contrôler le dispositif d'ancrage selon les besoins et au moins tous les 12 mois (par exemple dans le cadre de l'entretien général du toit) par les experts formés et agréés de la société ST QUADRAT Fall Protection S.A. *)

Ce contrôle régulier est essentiel car la sécurité de l'utilisateur dépend de l'efficacité et de la durabilité du dispositif d'ancrage.

La liste de contrôle en annexe peut également être utilisée.

Une sollicitation du système avec des charges d'essai à des fins de contrôle n'est pas autorisée sur le chantier !

Une carte de contrôle, sur laquelle la vérification peut être documentée par l'expert qualifié, est incluse en annexe de ce manuel d'utilisation.

La date de la prochaine vérification doit être inscrite sur la carte de contrôle.

Tout contact entre les composants en acier inoxydable du dispositif d'ancrage et l'acier « noir » (même sous la forme de poussière), ainsi qu'avec des produits chimiques et d'autres substances corrosives doit être évité, car cela peut provoquer la corrosion.

Le dispositif d'ancrage **LUX-top® RGD** est pleinement résistant aux intempéries.

En fonction des conditions d'utilisation, le dispositif d'ancrage doit être nettoyé occasionnellement avec de l'eau chaude.

Il ne faut en aucun cas utiliser des détergents ou des produits chimiques agressifs !

Autres :

Aucun ajout ou modification ne peut être entrepris sans l'accord préalable écrit du fabricant. De même, toutes les réparations ne peuvent être effectuées qu'en accord avec le fabricant. En cas de revente de l'équipement dans un autre pays, le vendeur doit mettre à disposition, dans la langue de ce pays, les instructions relatives à l'utilisation, à l'entretien, aux inspections périodiques et aux réparations, et ce, pour la sécurité de l'utilisateur.

*) **Remarque :** conformément à la réglementation allemande DGUV 112-198, il convient de contrôler avant d'utiliser des dispositifs d'ancrage fixés sur un bâtiment, si la dernière expertise ne remonte pas à plus d'un an, à moins que des délais plus courts n'aient été définis en raison des conditions d'utilisation.

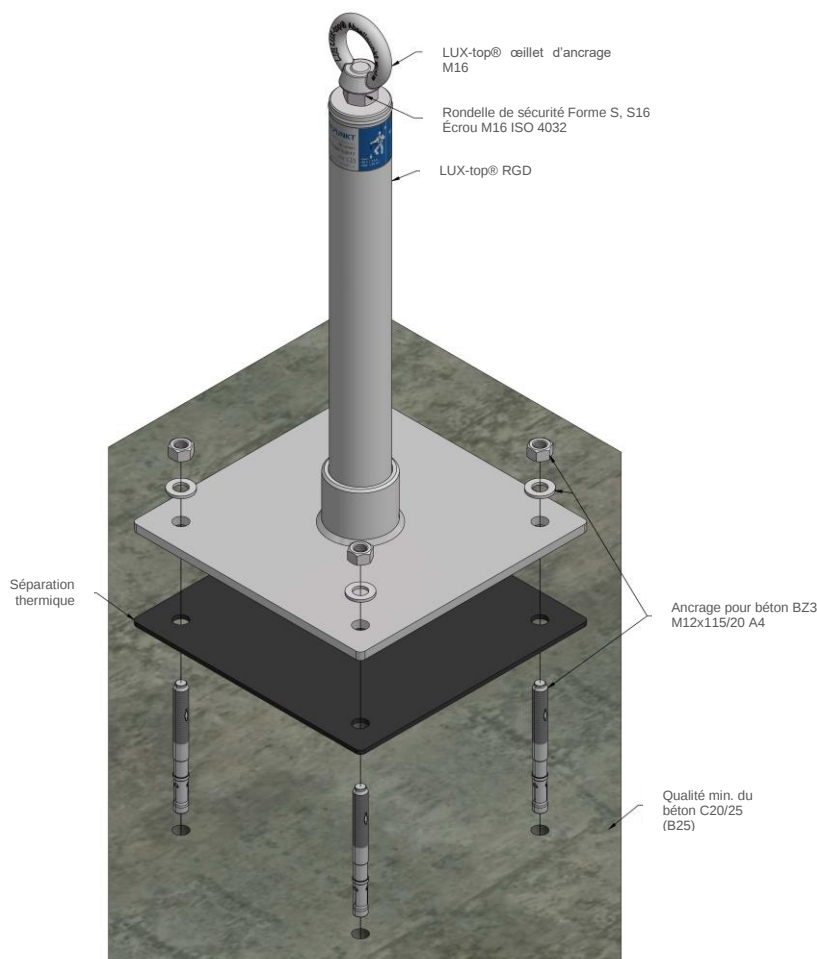
Instructions de montage LUX-top® RGD – béton :

Avant-propos :

La capacité de charge de la structure portante doit être vérifiée avant de monter le dispositif d'ancrage. Respecter les dispositions techniques relatives à la construction. Seules des pièces d'origine du système peuvent être utilisées.

Support de fixation homologué :

Éléments de construction en béton – classe de résistance min. C20/25



Boulon d'ancrage	BZ3 M12x115/20 A4
Ø du trou de forage [mm]	12
Profondeur min. du trou de forage / profondeur d'ancrage dans le béton [mm]	90 / 70
Couple de serrage [Nm]	55
Épaisseur minimale de l'élément de construction [mm]	120
Distance au bord minimale du boulon d'ancrage [mm]	220

1. Placer le RGD à l'endroit souhaité, parallèlement au bord du toit.
2. Marquer les trous de forage. L'embase peut alors être utilisée comme gabarit.
3. Réaliser les trous de forage. Nettoyer soigneusement les trous de forage. (Brosser et souffler) !!!
4. Enfoncer les ancrages pour béton et appliquer le couple de serrage correspondant.
Utiliser une clé dynamométrique.

À la fin des travaux, l'œillet d'ancrage doit être bloqué contre l'écrou jusqu'à ce que la rondelle de sécurité soit à plat ! Il faut veiller à ce que le filetage extérieur de la vis sans tête affleure l'œillet d'ancrage.

Une documentation de montage doit être établie (www.quick-doku.eu) !

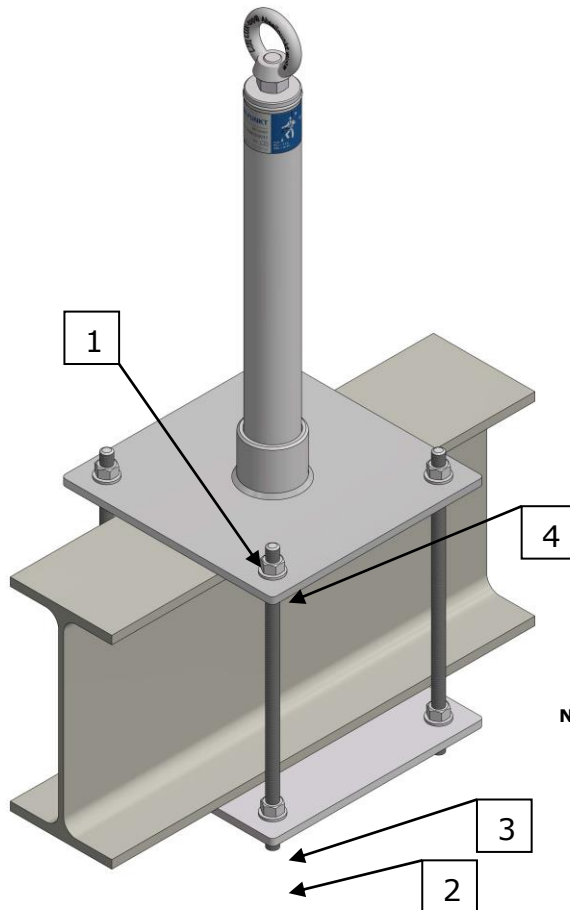
Instructions de montage **LUX-top® RGD – contre-plaque** :

Avant-propos :

La capacité de charge de la structure portante doit être vérifiée avant de monter le dispositif d'ancrage. Respecter les dispositions techniques relatives à la construction. Seules des pièces d'origine du système peuvent être utilisées.

Support de fixation homologué :

Éléments de construction suffisamment porteurs et résistants à la pression



Données de montage :

Dimensions Embase [mm]	250 x 250 x 8 mm (largeur de fixation maximale = 150 mm)
Moyen de fixation	4 x tiges filetées M12 + accessoires adaptés (écrous + rondelles) N.T.B. min. A2-70
Couple de serrage	M12 : 56 Nm (filetage propre et sans graisse)
Épaisseur minimale de l'élément de construction [mm]	N.T.B.
Distance au bord minimale [mm]	N.T.B.

N.T.B. = conformément aux dispositions techniques relatives à la construction.

1. Placer le RGD à l'endroit souhaité.
2. Introduire les tiges filetées avec les écrous et les rondelles vissés par le haut à travers l'embase.
3. Monter toutes les autres rondelles, les écrous hexagonaux et la contre-plaque en les serrant à la main.
4. Serrer tous les écrous hexagonaux dans l'ordre 1 – 2 – 3 – 4 (voir illustration) en les orientant vers l'ancrage.
5. Serrer les écrous extérieurs au couple approprié. Utiliser des écrous intérieurs pour sécuriser.

À la fin des travaux, l'œillet d'ancrage doit être bloqué contre l'écrou jusqu'à ce que la rondelle de sécurité soit à plat ! Il faut veiller à ce que le filetage extérieur de la vis sans tête affleure l'œillet d'ancrage.

Une documentation de montage doit être établie (www.quick-doku.eu) !

LUX-top® RGD

NORMES

LUX-top® RGD a été contrôlé et certifié selon DIN EN 795:2012 type A + CEN/TS16415:2017

SIGNES ET MARQUAGES

Un marquage contenant les informations suivantes doit être apposé sur le système :

- Désignation du modèle : **LUX-top® RGD**
- Numéros de la norme correspondante : **DIN EN 795:2012 Type A + CEN/TS16415:2017**
- Nom ou logo du fabricant / distributeur : 
- Numéro de série du fabricant / année de fabrication : **XXXXXX/20XX**
- Nombre de personnes max. autorisées (point d'ancrage) : **MAX** 
- Nombre de personnes max. autorisées (point de descente en rappel) : **MAX** 
- Symbole indiquant que les instructions d'utilisation doivent être respectées : 
- Marquage CE avec l'identification de l'organisme notifié : 



La lisibilité de cette plaque signalétique doit être contrôlée après l'installation et lors de l'inspection annuelle obligatoire !

Dans le cas où le marquage n'est plus lisible après le montage, il est recommandé d'apposer un marquage supplémentaire à proximité du dispositif d'ancrage !

Fabricant : ST Quadrat S.A.
11, rue Flaxweiler
L-6776 Grevenmacher/Potaschberg
Luxembourg

Organisme notifié mandaté pour l'essai d'examen de type :
DEKRA Testing and Certification GmbH – Dinnendahlstraße 9, D – 44809 Bochum

Leistungserklärung

Nr.: RGD_101402

1. Kenncode d. Produkttyps: **LUX-top® RGD (Abseilpunkt) 101402**
2. Verwendungszweck: **Anschlageinrichtung zum Anschlagen d. Persönlichen Schutzausrüstung gegen Absturz von in der Höhe arbeitenden Anwendern. Vorgesehen zur Befestigung auf Flachdächern oder anderen ebenen Flächen, die aus Beton bestehen.**
3. Hersteller: **ST QUADRAT Fall Protection S.A.
45, rue Fuert
L-5410 BEYREN
LUXEMBURG**
4. Bevollmächtigter: **Nicht relevant**
5. System zur Bewertung und Überprüfung der Leistungsbeständigkeit: **System 1+**
6. b) Europäisches Bewertungsdokument: **EAD 331072-00-0601**
Europäische Technische Bewertung: **ETA-20/0601**
Technische Bewertungsstelle: **Deutsches Institut für Bautechnik**
Notifizierte Stelle: **Karlsruher Institut für Technologie
Versuchsanstalt für Stahl, Holz und Steine
Kaiserstraße 12
76131 Karlsruhe
Deutschland
(Kenn-Nr.: 0769)**
7. Erklärte Leistung(en):

Wesentliche Merkmale	Leistung	Harmonisierte technische Spezifikation
Brandverhalten	Klasse A1	Europäisches Bewertungsdokument EAD 331072-00-0601
Statische Belastung	$F_{R,d} = 13,2 \text{ kN}$ (transversal)	
Dynamische Belastung	max. Anzahl Nutzer = 3	
Überprüfung der Verformungsfähigkeit im Fall von Zwangskräften	Verformungskapazität bei 0,70 kN: 0,4 mm bei max. Bauhöhe 700 mm (keine Leistungsbewertung für geringere Bauhöhen)	Europäische Technische Bewertung ETA-20/0601
Dauerhaftigkeit	NPD Keine Leistung bewertet	

Die Leistung des vorstehenden Produkts entspricht der erklärten Leistung/den erklärten Leistungen. Für die Erstellung der Leistungserklärung im Einklang mit der Verordnung (EU) Nr. 305/2011 ist allein der obengenannte Hersteller verantwortlich.

Unterzeichnet für den Hersteller und im Namen des Herstellers von:

Martin Binder

Beyren, den 25.10.2023



Documentation de montage **LUX-top®** Systèmes de protection contre les chutes**Données sur l'objet**

Objet/projet de construction

Rue/Code postal/Ville

Entreprise de montage

Entreprise

Rue/Code postal/Ville

Personne de contact/téléphone

Monteur

Informations relatives au dispositif d'ancrage et au support

Type/Modèle/Hauteur de montage/Variante de montage

Année de fabrication/N° de série

N° sur le plan de situation

Support de fixation/matériau

Dimensions de l'élément de construction

Matériau de fixation et couple éventuel

Date du parachèvement

Vue en plan toiture / Esquisse (Feuille suppl. éventuelle)**Confirmations par l'entreprise de montage**☐

Le montage des dispositifs d'ancrage LUX-top® a été effectué par un monteur qualifié conformément aux directives de montage de l'entreprise ST QUADRAT Fall Protection S.A. et en cas d'installation en Allemagne, conformément à toutes les dispositions de l'ETE-20/0601 et l'aBG Z-14.9-888.

☐

Les matériaux de fixation utilisés ont été traités selon les indications du fabricant (Contrôle du support, nettoyage correcte des perçages, couple correct, distances au bord, etc.)

☐

Les instructions de montage et d'utilisation ainsi que la documentation technique ont été remis au client pour mise à la disposition de l'utilisateur.

(Lieu, date)

(Cachet, signature)

Ce certificat est à remettre au maître d'ouvrage.

Une documentation détaillée de montage et photographique est réalisable avec l'application www.quick-doku.eu.

ST QUADRAT Fall Protection S.A. – Votre partenaire compétent pour les systèmes de protection contre les chutes

– www.lux-top.com

Page 15 Version 11/2023

Cette liste peut être téléchargée sur www.lux-top.com.

LISTE DE CONTRÔLE

Pour le contrôle régulier des dispositifs d'ancrage LUX-top® par un expert

Point d'ancrage LUX-top® RGD

1 Corrosion

Un des composants présente-t-il des traces de corrosion (barre, embase, anneau, etc.) ?

☐ Oui, sur

☐ Non

Est-ce possible de déterminer une cause de la corrosion (par ex. une cheminée à proximité) ?

☐ Oui,

☐ Non

La capacité de charge du dispositif d'ancrage est-elle limitée ?

☐ Oui

☐ Non

La fixation est-elle visible ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, la fixation est-elle entièrement et correctement exécutée ? (Vérifier le cas échéant le couple de serrage !)

☐ Oui

☐ Non

2 Salissures

Un des composants est-il sale (par ex. par des fientes d'oiseaux, de la mousse, des algues) ?

☐ Oui,

☐ Non

La salissure nuit-elle au fonctionnement ?

☐ Oui,

☐ Non

Est-ce possible d'empêcher la saleté à l'avenir ?

☐ Oui,

☐ Non

3 Aspect extérieur

Les points d'ancrage sont-ils visiblement déformés ? (par ex. à la suite d'une chute)

☐ Oui,

☐ Non

Pour les toits inclinés :

Des dommages dus à une charge de neige sont-ils visibles ?

☐ Oui,

☐ Non

Des dommages dus à la foudre sont-ils visibles ?

☐ Oui

☐ Non

Une influence extérieure ou une manipulation a-t-elle été constatée ?

☐ Oui,

☐ Non

L'autocollant d'identification est-il présent et lisible ?

☐ Oui

☐ Non

Tous les composants du point d'ancrage sont-ils encore présents conformément aux instructions de montage et à la liste des pièces ?
(par ex. œillet d'ancrage, rondelle éventail, contre-écrou)

☐ Oui

☐ Non, il manque.....

L'œillet d'ancrage est-il protégé contre le desserrage par blocage avec le contre-écrou ?

☐ Oui

☐ Non

4 Documentation

Les instructions d'utilisation du point d'ancrage sont-elles disponibles ?

☐ Oui

☐ Non

La documentation de montage est-elle disponible et correctement remplie ?

☐ Oui

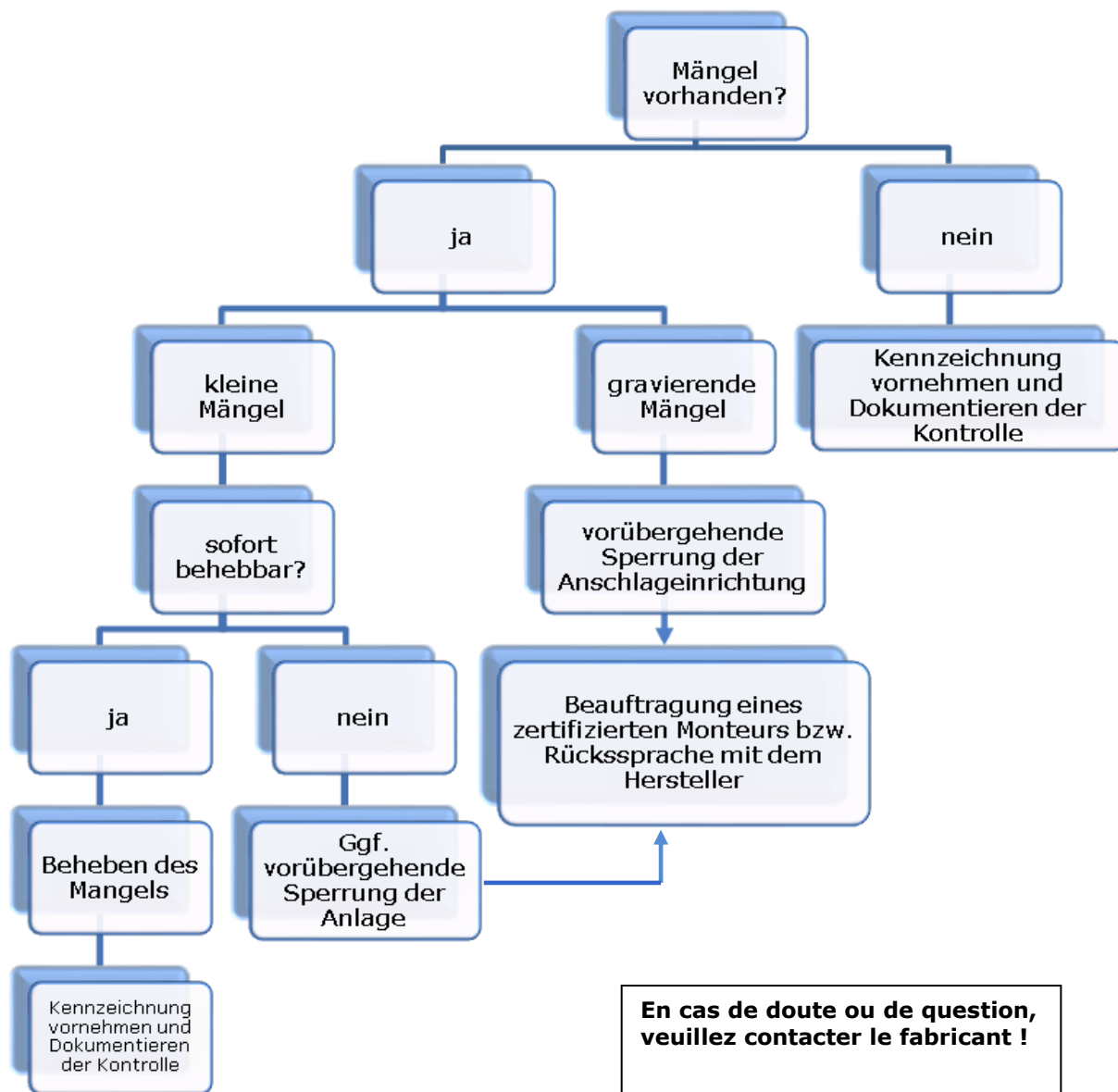
☐ Non,

Est-ce que la documentation de fixation (éventuellement avec photos) est disponible ?
Comparer avec la norme DIN EN 795:2012 (annexe A).

☐ Oui

☐ Non,

5 Évaluation du contrôle



Carte de contrôle / registre de contrôle

Dispositif d'ancrage pour équipement de protection individuelle contre



LUX-top®

Fabricant : www.lux-top.com

Type / modèle	LUX top® RGD	NORME : DIN EN 795:2012 Type A + CEN/TS16415:2017
N° de série + Année de fabrication		
Date de montage		
Date de la première mise en service		
Désignation du projet / objet		
Adresse de l'exploitant / maître d'ouvrage		

Contrôle régulier du système, vérification et réparations

Date	Raison du traitement (vérification régulière ou réparations)	Dommages + défauts constatés (description/ mesures, etc.)	ASP validé pour une utilisation sûre (oui/non)	Nom + signature de l'expert	Date du prochain contrôle

Schémas, avertissements, notes :